

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° II-CF2517

présenté par

M. Benbrahim, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----  
**ARTICLE 49**

**ETAT B**

**Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Développement des entreprises et régulations	0	0
Plan France Très haut débit	0	5 000 000
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	5 000 000	0
Financement des opérations patrimoniales en 2026 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à faciliter la transmission d'entreprises.

Chaque année, environ 30 000 entreprises disparaissent faute de repreneurs. Pourtant, la transmission d'entreprises constitue un véritable enjeu au regard de la démographie des dirigeants de PME et d'ETI : en 2020, 25 % d'entre eux avaient plus de 60 ans.

La reprise d'entreprises par des salariés représente une opportunité économique majeure, alors que le volume potentiel d'entreprises à reprendre est estimé entre 250 000 et 750 000 dans les 10 prochaines années. La reprise d'entreprises par des salariés présente également de nombreux avantages : sauvegarde de l'entreprise sur place, maintien du savoir-faire, stabilité des équipes, fidélité des clients et des fournisseurs, nouveaux dirigeants connus et reconnus par les salariés, gestion plus participative, transitions présentes et futures assurées en douceur, maintien de la culture de l'entreprise.

La collecte des fonds nécessaires est primordiale lors d'un projet de reprise par les salariés. Or, les salariés se heurtent à des difficultés multiples pour réunir les fonds nécessaires. La garantie des prêts personnels au profit des salariés permettrait de développer et de sécuriser les engagements financiers des salariés. La création d'un fonds dédié à la reprise d'entreprise par les salariés permettrait de répondre à plusieurs besoins (mobilisation rapide de fonds, abondement du capital investi par les salariés).

Afin de créer ce fonds, cet amendement propose d'abonder de 5M€ en AE et CP, l'action 04 du programme 305 par la minoration à due concurrence des mêmes crédits de l'action 3 du programme

343 afin de respecter les règles de recevabilité financière. Nous demandons au Gouvernement de lever le gage.